



Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI)

**Au service des assureurs et des municipalités au
Canada depuis 1883**



Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI)

L'Index canadien de classement d'assurance incendie

Le **Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI)** de Verisk Canada est un organisme national qui produit des **classements d'assurance incendie** pour chaque propriété et qui sont utilisés par l'industrie de l'assurance de dommages depuis plus de 100 ans. Le SIAI est l'autorité responsable d'analyser les secours publics pour fins d'assurance, d'en établir des classements d'assurance incendie et de les publier dans son *Index canadien des classements d'assurance incendie*.

L'incendie demeure la cause la plus coûteuse en termes de pertes matérielles de l'histoire du Canada

Les municipalités engagées à sauver des vies et à protéger les biens matériels ont besoin de pompiers formés, d'un équipement approprié et d'un approvisionnement adéquat en eau. Les sociétés d'assurance incendie considèrent qu'il est de bonne politique de promouvoir et d'encourager les efforts de chaque collectivité pour améliorer ses secours publics contre l'incendie. C'est pourquoi, depuis plus d'un siècle, les sociétés d'assurance de dommages au Canada financent des initiatives clés visant la prévention des sinistres incendie et l'atténuation des risques.

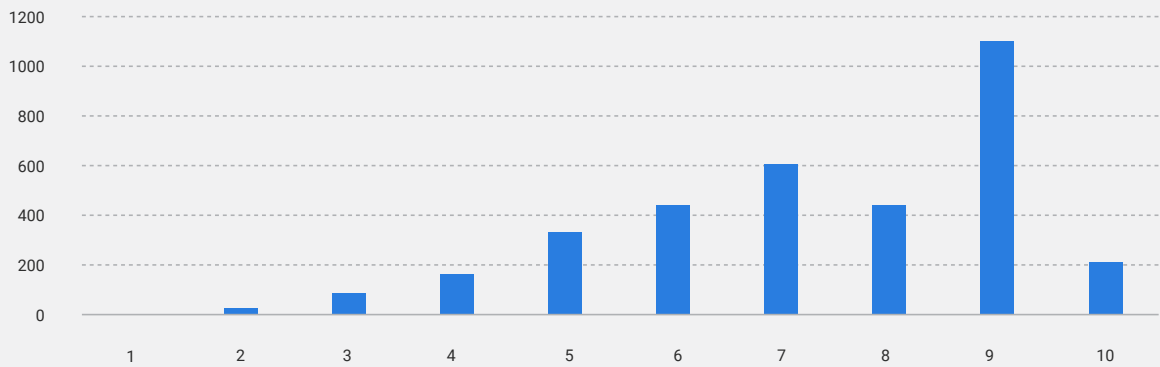
Dans la lutte contre le risque d'incendie, l'une des stratégies les plus manifestes de l'industrie de l'assurance de dommages est l'adoption, pour fins d'assurance incendie de l'Index des classements d'assurance des secours publics du SIAI. Celui-ci analyse les secours publics, propose et publie des classements d'assurance incendie pour les entreprises (CSPI) et pour les habitations (CPH). L'Index fournit des renseignements importants et à jour sur les services de sécurité incendie municipaux partout au pays. Les investissements d'une collectivité dans l'atténuation des incendies est un acquis éprouvé et fiable des pertes futures dues aux incendies. Les sociétés d'assurance utilisent donc les informations des classements d'assurance du SIAI pour établir des primes incendie équitables et généralement moins élevées pour les propriétés situées dans des communautés mieux protégées.

En offrant des avantages économiques aux collectivités qui investissent dans des secours publics efficaces de lutte contre les incendies, le programme de classement de l'assurance incendie constitue un véritable incitatif à l'amélioration et au maintien de la protection publique contre les incendies. Et cette incitation produit des résultats des plus positifs.



Les directeurs des Services de sécurité incendie partout au Canada ont révélé que ce programme est essentiel pour qu'ils obtiennent le financement dont ils ont besoin chaque année pour maintenir leur capacité à contrôler les sinistres dans leurs collectivités respectives. Lorsque les discussions sur le budget municipal débutent, les directeurs des services de sécurité incendie rappellent aux élus et aux Conseils municipaux que le montant qu'ils dépensent pour la protection contre les incendies et les services d'intervention d'urgence aura une incidence sur les primes d'assurance des biens, et c'est l'une des justifications les plus importantes du financement continu et de l'amélioration de la sécurité incendie publique. Il a été si efficace qu'au Canada, plus de 6 milliards de dollars par année sont investis en protection incendie de plus de 3 500 services de sécurité incendie.

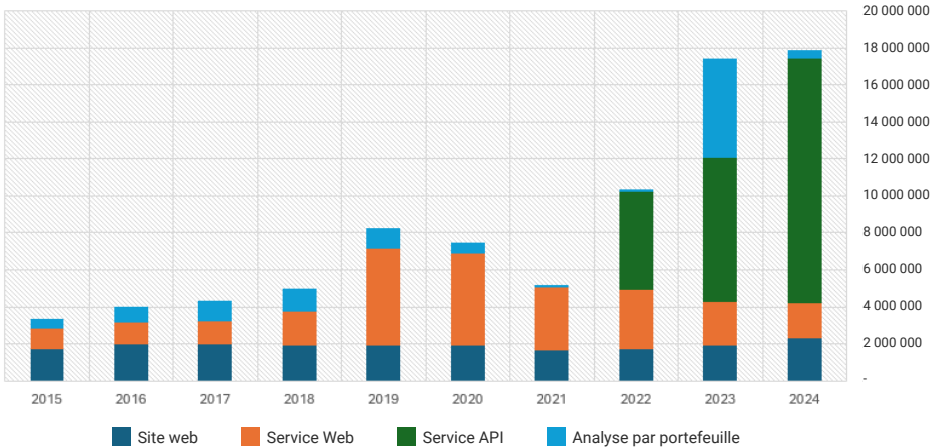
Nombre de communautés par classement Entreprises (CSPI)



Il est important de noter que le financement des services d'urgence et de sécurité incendie n'aide pas uniquement à contrôler les pertes dues aux incendies de structure. **Les services de sécurité incendie** sont maintenant d'une importance vitale pour répondre à toutes sortes d'urgences, y compris les inondations, les tempêtes de verglas, les tornades, les feux de forêt et tous les autres périls qui mettent en danger les individus et les propriétaires de biens au Canada.

Après avoir créé le programme du SIAI il y a plus de cent ans, l'industrie canadienne de l'assurance de dommages continue de l'utiliser plus que jamais. Depuis l'avènement de la technologie numérique, les classements d'assurance incendie sont aussi maintenant intégrés auprès des sociétés d'assurance dans un format en ligne qui permet l'analyse instantanée des caractéristiques des secours publics contre les incendies pour chaque emplacement précisément géoréférencé au Canada, d'où une utilisation accrue et optimale des données cruciales permettant une tarification appropriée du risque incendie.

Nombre de classements d'assurance incendie du SIAI extraits par l'industrie de l'assurance



Amélioration de l'efficacité et de la rentabilité

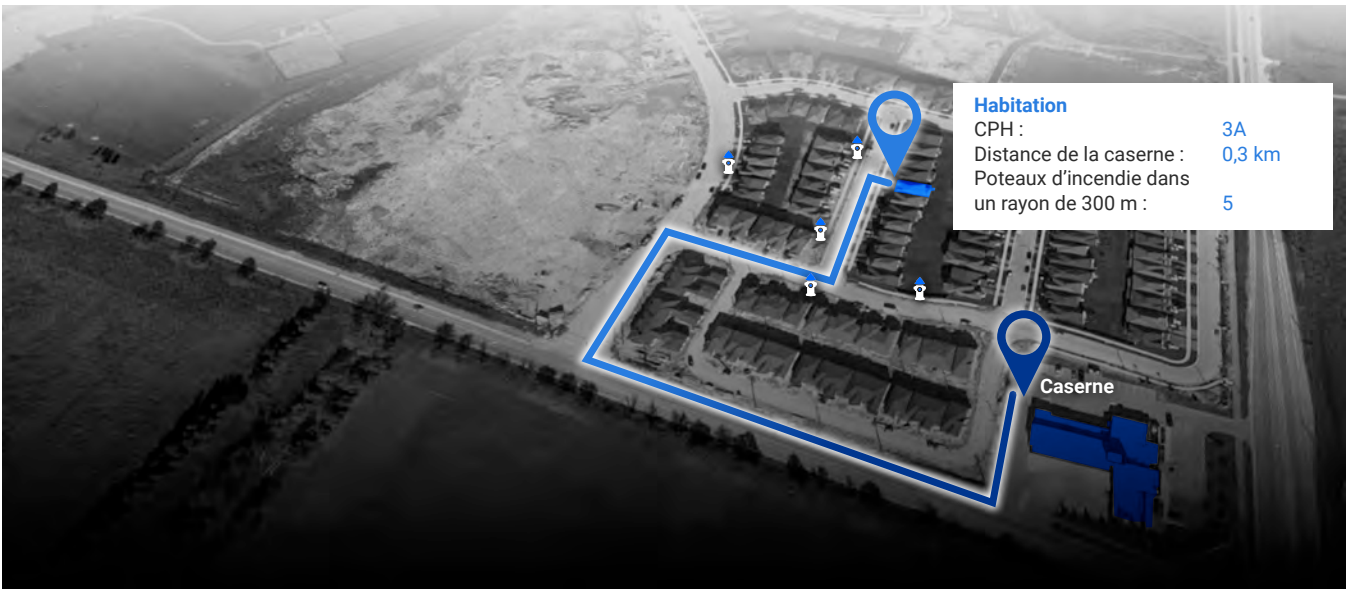
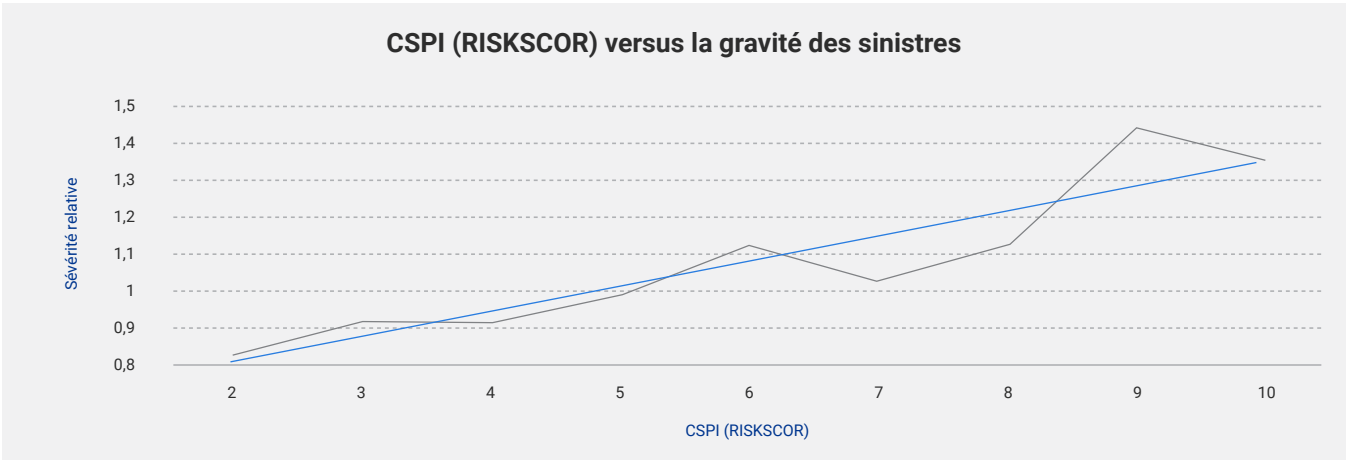
De plus, le système de classement d'assurance incendie du SIAI est désormais disponible par interface de programmation d'applications API qui permet d'extraire automatiquement les données normalisées nationales durant le processus de préparation des devis d'assurance. Les sociétés d'assurance canadiennes ont déterminé que cela permet d'économiser plus de 10 minutes en moyenne par propriété en cours d'évaluation du risque. Sur des milliers de polices, ce gain de temps fait une énorme différence en termes d'efficacité.

Le programme du SIAI aide également les sociétés d'assurance canadiennes à évaluer le risque avec précision et il a été démontré qu'il est corrélé à la gravité des sinistres.

Gravité des sinistres

Classement des secours publics contre l'incendie et le RISKSCOR

En moyenne, par tranche de 1 000 \$ de biens assurés, les collectivités ayant la pire classification ont subi des pertes dues aux incendies presque deux fois plus coûteuses que les collectivités de la meilleure classification.





Avantages des classements d'assurance incendie du SIAI

- Le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI) a été créé par l'industrie canadienne d'assurance de dommages en 1883
- Le SIAI appuie les municipalités dans leurs efforts à adopter des pratiques exemplaires en matière de protection globale contre les incendies qu'elles offrent à leur communauté, dans le but de faire reconnaître leurs efforts par l'industrie de l'assurance de dommages. Les ingénieurs et les spécialistes terrain du SIAI veillent à ce que les classements d'assurance incendie fournissent aux municipalités et à l'industrie de l'assurance de dommages une image claire des secours publics contre les incendies dans les communautés ;
- Le SIAI transmet des données à jour aux décideurs. La transparence et l'exactitude des données aident les rédacteurs production à prendre les bonnes décisions en termes d'analyse du risque et qui reflètent la réalité de l'efficacité des secours publics contre les incendies au sein des communautés. Il permet également aux primes d'assurance incendie de refléter les investissements faits par les municipalités dans la protection contre les incendies ;
- L'intégration par le SIAI des données SIG dans son Index canadien des classements d'assurance incendie, comme les limites des juridictions administratives d'intervention, les casernes de pompiers, les poteaux d'incendie, les distances de parcours jusqu'au risque, contribuent grandement à réduire le temps nécessaire à préparer un devis et à normaliser l'interprétation de l'information sur la protection contre les incendies. Cela devient de plus en plus important à mesure que les assureurs s'orientent vers l'automatisation.
- Il est important de noter qu'un des avantages majeurs des classements d'assurance incendie du SIAI est **son rôle de soutien dans le financement des Services de sécurité incendie**. Sans cet incitatif, les directeurs des Services de sécurité incendie ont exprimé sans équivoque, que leurs services perdraient du financement. Cela signifie que les pertes deviendraient plus graves et que les assureurs verraient les dépenses liées aux sinistres augmenter à nouveau.

Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI)

L'Index canadien des classements d'assurance incendie

Le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI) de Verisk Canada est un organisme national qui produit des classements d'assurance incendie pour chaque propriété et qui sont utilisés par l'industrie de l'assurance de dommages depuis plus de 100 ans. Le SIAI est l'autorité responsable d'analyser les secours publics contre l'incendie pour fins d'assurance, d'en établir des classements et de les publier dans son Index canadien des classements d'assurance incendie.

Le Service d'inspection des assureurs incendie s'est adapté au virage technologique en y intégrant à ses activités une approche SIG (Système d'information géographique), ainsi que de diverses bases de données connexes telles que les adresses municipales, les poteaux d'incendie, les casernes de pompiers et les limites d'intervention juridictionnelles.

L'intégration de la technologie SIG dans ses opérations a permis au SIAI d'analyser et de produire des classements d'assurance incendie d'une grande précision et par adresses, maintenant géoréférencées, au lieu d'un classement global pour toute une municipalité. Sa plateforme en ligne tient ainsi compte dans ses classements d'assurance de la caserne de pompiers répondante afférente au risque sur le territoire desservi, du type d'intervention et de frappe initiales, du temps de réponse, des poteaux d'incendie autour de la propriété et de nombreux autres facteurs d'intervention détaillés.

Cette approche d'analyse par le SIAI de la sécurité incendie publique par caserne plutôt que par municipalité, pour fins d'assurance incendie, a permis d'une part, à l'industrie de l'assurance de dommages d'obtenir un portrait plus précis de chaque risque et d'améliorer la productivité des rédacteurs production lors de leur processus d'analyse pour fins de souscription des risques. Et d'autre part, de refléter les efforts déployés par certaines municipalités pour améliorer la sécurité incendie en finançant les services d'urgence. Les sociétés d'assurance et les municipalités tirent ainsi le meilleur parti de l'intelligence des données offertes par le SIAI, d'un appui aux secours publics contre les incendies et de l'ingénierie analytique préparée par son personnel technique et ses ingénieurs de terrain à travers le pays.

Les classements d'assurance incendie sont établis par le SIAI pour refléter la capacité d'une communauté à prévenir, à contrôler et à atténuer les risques probables d'incendie pour les entreprises, les industries et les habitations. Les spécialistes du Service d'inspection des assureurs incendie effectuent une analyse détaillée de la protection incendie globale en vérifiant cinq domaines clés : **le risque d'incendie, la capacité du Service de sécurité incendie, l'approvisionnement en eau, la prévention des sinistres et les communications d'urgence.** Ces éléments sont essentiels pour établir des classements d'assurance incendie qui reflètent l'efficacité de la lutte contre les incendies en tenant compte de divers éléments humains et physiques, tels que l'efficacité des ressources disponibles, la répartition des casernes de pompiers sur le territoire, les appareils et équipements de combat incendie, les stratégies d'intervention et de lutte contre les incendies, la capacité des réseaux de distribution d'eau et des aqueducs, les essais et la fiabilité de l'équipement, des structures, des types de bâtiments et du niveau de risque des affectations dans la communauté, les futurs plans d'expansion territoriale urbaine, les règlements de prévention des incendies, les règlements municipaux connexes, la formation des pompiers, les permis de construction et d'occupation, et la pertinence des communications d'urgence telles que les centres d'appels 9-1-1, et d'autres facteurs d'importance.



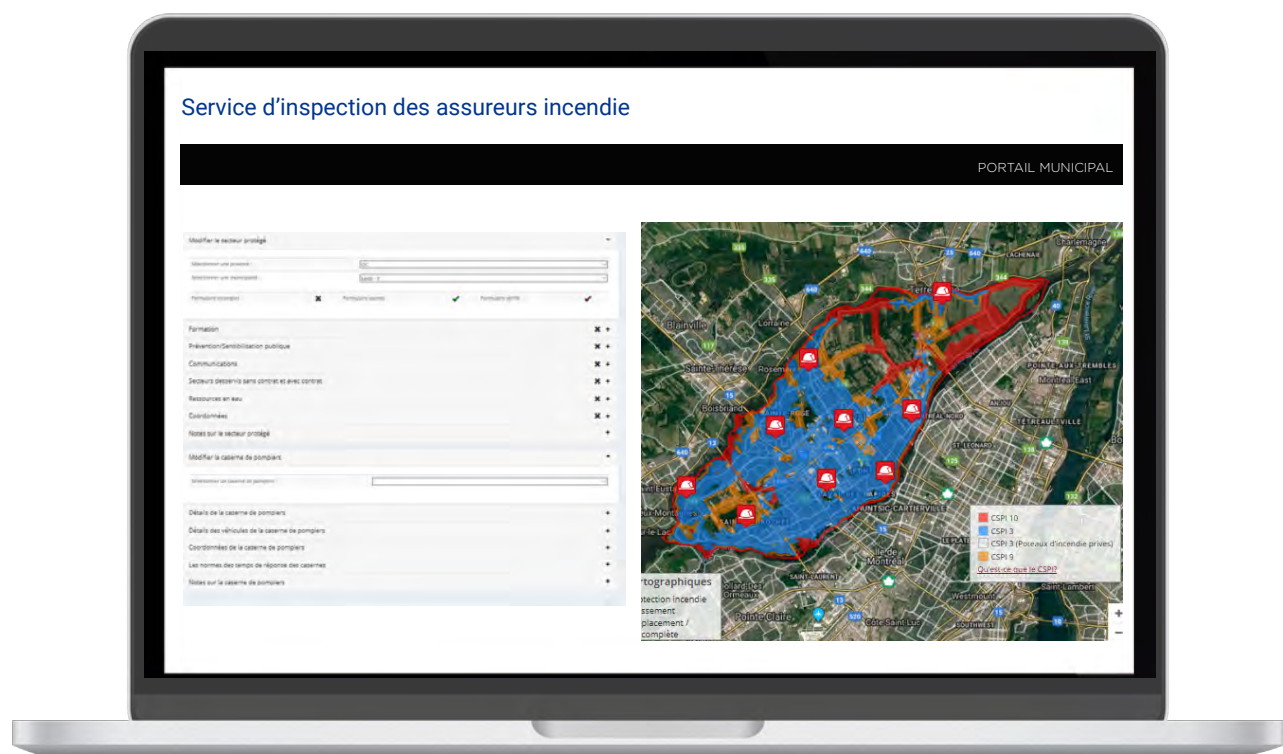
Portail municipal du SIAI

Une plateforme Web en ligne qui fait le pont entre les municipalités et l'industrie de l'assurance

Ce portail facile d'utilisation est l'unique base de données au pays permettant la mise à jour et la transmission de données touchant la sécurité incendie des municipalités, pour fins des classements d'assurance incendie du SIAI.

Le portail permet aux directeurs des Services de sécurité incendie et aux autorités municipales :

- De voir facilement les données et les classements d'assurance incendie de la municipalité tels qu'établis et transmis à l'industrie de l'assurance de dommages au pays par le SIAI ;
- D'effectuer des mises à jour touchant la sécurité incendie globale et de vérifier constamment les détails touchant les classements d'assurance incendie du SIAI ;
- De transmettre et de téléverser des documents portant sur toute amélioration ou révision aux données touchant la sécurité incendie globale du territoire desservi, et qui pourraient modifier les classements d'assurance incendie du SIAI ;
- D'accéder à une carte géographique permettant d'analyser de façon détaillée les classements d'assurance incendie de chaque secteur de la municipalité ;
- De s'assurer que la sécurité incendie du territoire desservi est constamment à jour avec une plateforme d'échange d'information de pointe efficace et qui permet au SIAI d'accélérer l'analyse des données, la révision et la transmission des classements d'assurance incendie à l'industrie d'assurance, le cas échéant ;
- De gagner du temps de façon significative tout en permettant des communications efficaces et ciblées avec les ingénieurs et spécialistes du SIAI.





Le SIAI produit deux catégories de classements d'assurance incendie

- **Le classement des entreprises (CSPI)** pour les risques commerciaux, industriels, institutionnels et les habitations multifamiliales : Une échelle de 1 à 10 (1 étant le meilleur classement).
- **Le classement des habitations (CPH)** : pour les habitations unifamiliales et bifamiliales : Une échelle de 1 à 5 (1 étant le meilleur).

Les classements d'assurance incendie du SIAI reflètent l'analyse d'une multitude d'éléments touchant la sécurité incendie. Les spécialistes, technologues et ingénieurs du SIAI analysent et font des audits de l'organisation de la protection incendie globale sur un territoire pour déterminer sa capacité à prévenir, à contrôler et à éteindre la majorité des incendies potentiels.

Distance de parcours jusqu'aux casernes de pompiers répondantes ET les débits d'incendie disponibles pour contrôler efficacement un incendie : Afin d'être reconnue aux fins de classements d'assurance incendie par le Service d'inspection des assureurs incendie, une caserne de pompiers répondante doit être située à une distance de parcours maximale de 5 km du risque assuré en assurance des entreprises, et de 8 km pour les habitations. La raison de l'approche du SIAI est strictement reliée au facteur temps de réponse.

Le temps de réponse a un impact direct sur le contrôle et la limitation des dommages aux bâtiments en raison de la progression exponentielle des incendies, tout particulièrement après avoir atteint un niveau d'embrasement généralisé (flash over). Le SIAI classe les risques en fonction du type d'affectation, de la superficie et du niveau de combustibilité à l'intérieur du bâtiment afin de déterminer le « débit d'incendie requis ». Celui-ci nécessite des niveaux de pression et un volume d'eau adéquats pour des opérations de combat soutenues pendant toute la durée prévue d'un incendie.

Le temps d'intervention estimé tient compte de la gestion des alarmes incendie, du type des ressources d'intervention (à temps partiel, à temps plein, hybride, etc.), du temps associé au déploiement des équipes d'intervention, de la distance parcourue par les équipes d'intervention et du temps moyen d'intervention estimé. D'autres facteurs, tels que le temps nécessaire pour découvrir un incendie, ainsi que le temps de déploiement des équipes sur les lieux du sinistre et qui varie en fonction des conditions spécifiques reliés au risque. Le temps d'intervention est une mesure critique, car les interventions qui se produisent avant l'embrasement généralisé ont un taux de réussite beaucoup plus élevé pour restreindre les dommages matériels et préserver le bâtiment principal de l'incendie, par opposition aux interventions qui se produisent après l'embrasement généralisé et qui sont plus susceptibles d'être gérées de manière défensive en mettant l'accent à protéger uniquement les risques avoisinants.

Les classements d'assurance incendie des entreprises

Classements des secours publics incendie des entreprises (CSPI)

Les classements des secours publics incendie des entreprises (CSPI) publiés par le SIAI sont répartis sur 10 classes, 1 étant la meilleure et un classement 10 indiquant que l'emplacement ne répond pas aux critères minimaux requis d'une intervention incendie publique reconnue et efficace.

Le CSPI tient compte de l'efficacité de la réponse à un incendie dans chacun des secteurs d'une municipalité. Il peut varier considérablement d'un secteur à l'autre car le niveau d'intervention en cas d'incendie n'est pas normalisé, et peut différer considérablement d'une caserne à une autre, même au sein d'une même juridiction. L'intégration de la technologie SIG dans les opérations du SIAI a permis d'affiner ses processus d'évaluation pour produire des classements d'assurance incendie plus précis pour chaque adresse de risque spécifiquement géoréférencé sur le territoire.

Les algorithmes analytiques du SIAI sont conçus pour tenir compte de divers aspects des analyses effectuées par son personnel de l'ensemble des casernes du territoire et qui sont situées à l'intérieur de distances d'intervention maximales reconnues pour chaque adresse géoréférencée. Ainsi, on en détermine la première caserne d'intervention répondante, ainsi que toutes les autres casernes de pompiers qui peuvent être appelées en renfort pour répondre à des appels multi-alarmes, y compris les casernes relevant de contrats d'entraide automatique et de services contractuels avec des municipalités avoisinantes. Dans certains cas, la caserne de pompiers considérée comme la première caserne de pompiers répondante peut ne pas être la caserne de pompiers la plus proche en termes de distance routière du risque. C'est souvent le cas lorsque les risques sont situés par exemple à proximité des limites juridictionnelles d'intervention ou lorsqu'il y a des casernes de pompiers situées plus loin mais avec des pompiers à temps plein en service et disponibles immédiatement pour répondre à un incendie, versus une caserne plus proche du risque avec des pompiers à temps partiel sur appel, pouvant influencer le temps de réponse.

Depuis que le SIAI établit ses analyses par caserne d'incendie plutôt que pour toute la municipalité, l'intégration des données géographiques a permis de raffiner le processus et d'offrir des classements d'assurance incendie plus justes pour chaque risque.

Les ajustements RISKCOR Entreprises

Le Service d'inspection des assureurs incendie a introduit dans ses classements d'assurance incendie CSPI des entreprises le concept **RISKSCOR (Classement spécifique au risque entreprises des secours publics contre l'incendie)** afin d'ajuster automatiquement les classements d'assurance pour chaque adresse géoréférencée et qui tiennent compte de facteurs qui ont le plus d'influence sur l'efficacité de l'intervention à une adresse spécifique. Ces facteurs comprennent l'analyse de l'efficacité de la couverture par les poteaux d'incendie publics environnants et de la distance de parcours de la caserne répondante au risque. Les ajustements RISKSCOR permettent aux sociétés d'assurance d'avoir une évaluation plus juste du risque à un emplacement spécifique au sein d'une municipalité. En parallèle, cette distinction dans les classements d'assurance incendie du SIAI vient appuyer les Services de sécurité incendie à obtenir des incitatifs financiers municipaux pour offrir des niveaux d'intervention incendie et un approvisionnement en eau adéquats pour tous les risques de l'ensemble du territoire desservi.



Les classements d'assurance incendie des habitations

Classements de protection des habitations (CPH)

Les habitations (unifamiliales et bifamiliales) forment le nombre le plus élevé de propriétés assurées en assurance des particuliers, et de montants d'assurance, dans la majorité des collectivités au Canada. Le niveau du risque incendie associé aux habitations typiques est normalisé et à ce titre, une échelle d'évaluation standardisée et prescriptive pour une intervention efficace, a été créée par le SIAI. Il est important de noter que si un risque habitation particulier comporte des expositions graves, ou qui est excessivement grand, ou est utilisé à d'autres fins, etc., l'Index de classement CPH ne devrait pas être utilisé, car il ne s'applique qu'aux habitations unifamiliales et bifamiliales typiques.

L'Index de classement CPH des habitations est une échelle de classement d'assurance incendie simplifiée répartie en 5 classes. La classe 1, la meilleure, représente le crédit maximal possible en assurance pour fins d'évaluation de la protection incendie, et la classe 5 représente un niveau de protection qui ne répond pas aux critères minimaux (donc une protection non reconnue), ou qui reflète une absence de protection incendie publique.

Comme pour les classements d'assurance incendie CSPI des entreprises, les classements CPH des habitations unifamiliales et bifamiliales, sont déterminés en fonction de la capacité de la municipalité à intervenir avec un minimum raisonnable de ressources et dans un délai prescrit en fonction du niveau du risque incendie à combattre. La plus grande différence entre les deux systèmes de classement CSPI et CPH réside dans la **quantification du risque**. Dans l'Index de classement d'assurance des entreprises CSPI, le niveau de risque est déterminé spécifiquement en fonction de l'environnement bâti de la communauté, tandis que l'Index de classement d'assurance des particuliers des habitations CPH, considère un niveau de risque commun unique et qui représente raisonnablement toutes les habitations individuelles détachées. **Voici un bref aperçu de certaines des exigences minimales du SIAI pour les classement de protection incendie des habitations**



Classement Habitations	Type du service de sécurité incendie	Ressources en eau	Personnel	Autres exigences
1	Temps plein	Réseau d'aqueduc reconnu* et poteaux d'incendie (avec un classement CSPI Entreprises de 5 ou mieux).	Trois pompiers à temps plein (24/7) + un officier de garde.	Une caserne répondante à moins de 8 km routiers. Moins de 300 m. de tuyau pour atteindre le poteau d'incendie.
2	Hybride	Réseau d'aqueduc reconnu* et poteaux d'incendie (avec un classement CSPI Entreprises de 6 ou mieux).	Un pompier à temps plein (24/7) + un officier de garde + un bassin d'un minimum de 15 pompiers à temps partiel disponibles).	Une caserne répondante à moins de 8 km routiers. Moins de 300 m. de tuyau pour atteindre le poteau d'incendie.
3A	Temps partiel	Réseau d'eau municipal reconnu* avec des poteaux d'incendie.	Un bassin d'un minimum de 15 pompiers à temps partiel disponibles, formés et possédant les équipements requis.	Une caserne répondante à moins de 8 km routiers. Moins de 300 m. de tuyau pour atteindre le poteau d'incendie.
3B(S)	Temps plein/ hybride/ Temps partiel	Service Rapide de Transport d'eau (SRTE) accrédité par le SIAI	Un bassin d'un minimum de 15 pompiers à temps partiel disponibles, formés et possédant les équipements requis pour une opération SRTE	Au minimum, tous les critères pour le classement habitation 3B doivent être présents. Une caserne répondante à moins de 8 km routiers avec des sources d'approvisionnement en eau conformes situées dans un rayon de 5 km routiers.
3B	Temps plein/ hybride/ Temps partiel	En l'absence de poteaux d'incendie, une capacité combinée d'un minimum de 1 500 gallons imp. des véhicules d'intervention.	Un bassin d'un minimum de 15 pompiers à temps partiel disponibles, formés et possédant les équipements requis.	Une caserne répondante située à moins de 8 km routiers.
4	Temps plein/ hybride/ Temps partiel	Conditions identiques au classement 3B pouvant inclure une déficience d'ordre mineur restreint.	Conditions identiques au classement 3B pouvant inclure une déficience d'ordre mineur restreint.	Une caserne répondante située à moins de 8 km routiers et en mesure de livrer de l'eau pour le combat incendie.
5	Un secours incendie public non reconnu pour fins de classement par le SIAI.			

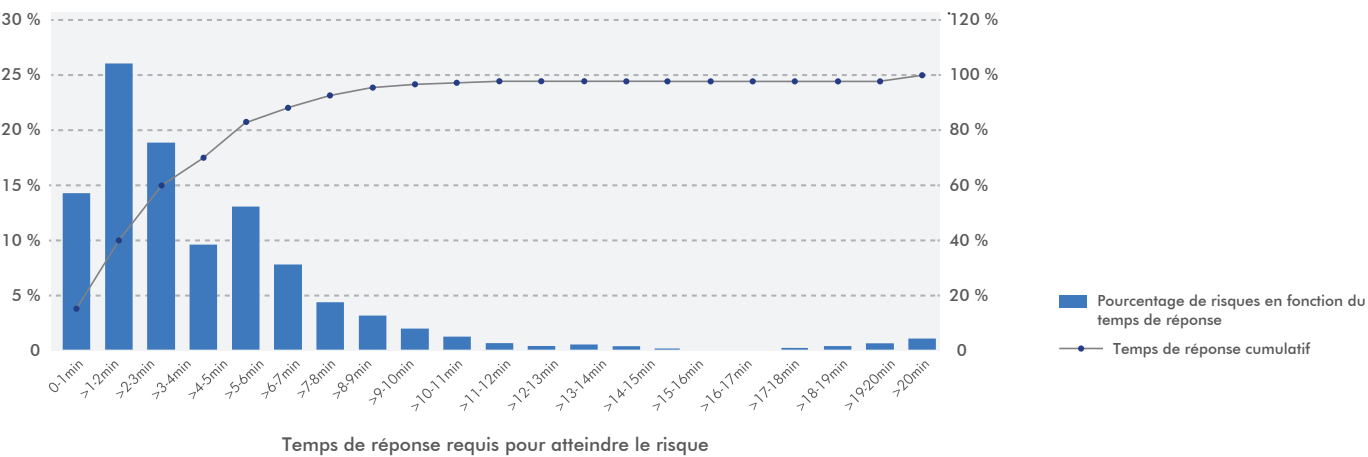
*Système d'approvisionnement en eau conçu conformément à la norme du SIAI intitulée « Ressources en eau pour les secours publics contre l'incendie au Canada ».

Avantages des classements d'assurance incendie du SIAI pour les municipalités

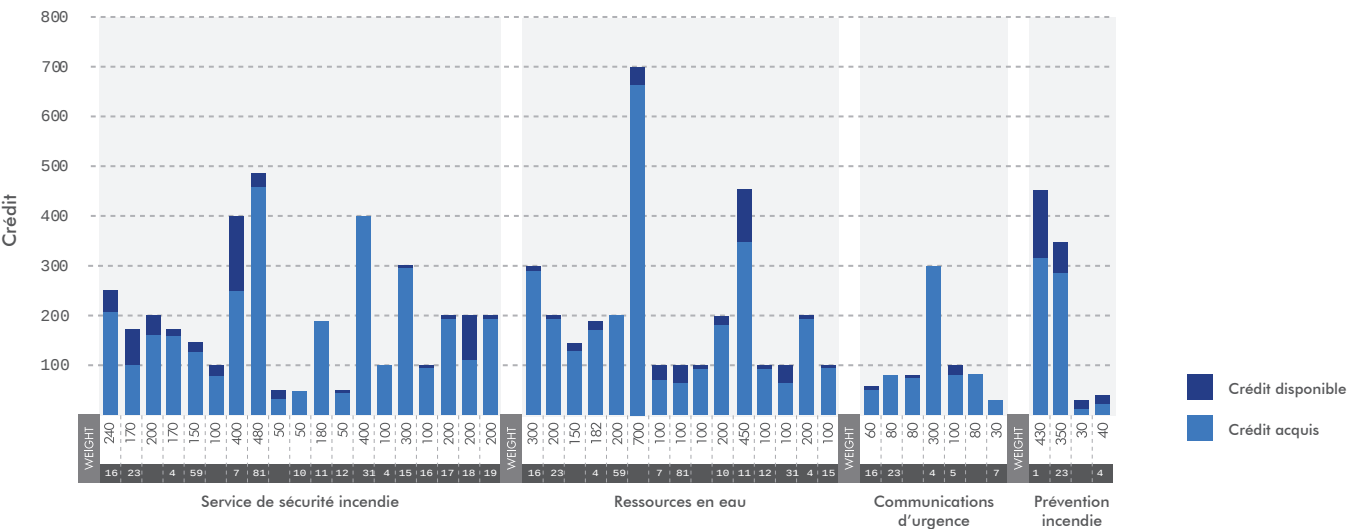
- Le Service d'inspection des assureurs incendie n'exige aucuns frais des municipalités pour les visites terrain, l'analyse, l'audit, la mise à jour des données et l'établissement et la publication des classements d'assurance incendie à l'intention de l'industrie de l'assurance au pays ;
- Le SIAI appuie les municipalités avec les meilleures pratiques touchant la sécurité incendie pour faire reconnaître leurs efforts par l'industrie de l'assurance de dommages. Les ingénieurs, technologues et spécialistes du SIAI s'assurent ainsi que les classements d'assurance incendie qu'ils publient à l'intention de l'industrie de l'assurance reflètent un profil juste de la protection incendie globale de chaque communauté au pays, tant pour les municipalités que pour les sociétés d'assurance ;
- Le SIAI transmet des données à jour aux preneurs de décisions. En présentant en toute transparence aux municipalités comment sont établis leurs classements d'assurance incendie, le SIAI vient guider leurs décisions de financement pour atteindre des niveaux efficaces de protection contre les incendies pour limiter la gravité des sinistres. Les classements d'assurance incendie privilégient également des primes d'assurance équitables qui reflètent l'efficacité des mesures de contrôle des incendies prises par la collectivité et les investissements réalisés par les municipalités en sécurité incendie sur leur territoire ;
- Grâce à l'intégration des données géographiques des casernes, des poteaux d'incendie et d'autres données importantes dans l'Index de classement du SIAI, les municipalités reçoivent moins de demandes d'information d'assurés qui sont souvent tenus de transmettre certaines de ces données à leur agent, leur courtier d'assurance ou leur assureur.
- Le SIAI représente une approche normalisée d'analyse de la sécurité incendie publique qui est colligée dans son **Index canadien de classement** des secours publics contre les incendies. Comme les sociétés d'assurance accèdent à l'Index en ligne via son portail ou par service Web, le SIAI est un point de convergence central pour la collecte et la mise à jour des données touchant la sécurité incendie municipale, diminuant grandement les appels des sociétés d'assurance aux municipalités qui ont besoin d'obtenir certaines données pour leur permettre d'assurer et tarifier correctement les risques. Il permet ainsi de réaliser des économies d'échelle importantes pour toutes les parties prenantes.



Distribution des risques sur le territoire - Distance de parcours de la caserne



Exemple de crédits intégrés dans les classements d'assurance incendie



Le Service d'inspection des assureurs incendie appuie ses deux parties prenantes, l'industrie de l'assurance de dommages ainsi que les municipalités au Canada. Le SIAI collabore étroitement avec l'Association canadienne et les associations provinciales des directeurs des Services de sécurité incendie afin d'établir et de promouvoir les meilleures pratiques en secours publics contre les incendies. Les classements d'assurance incendie publiés par le SIAI constituent un élément clé des primes d'assurance incendie pour chaque risque au pays. De plus, ils sont un atout auprès des municipalités pour soutenir leurs efforts à obtenir et à orienter des sommes budgétaires appropriées pour améliorer la sécurité incendie du territoire et permettre l'accès à l'assurance à un plus grand nombre de citoyens et d'entreprises et à des primes d'assurance incendie améliorées, le cas échéant.



Service d'inspection des assureurs incendie

Au service des assureurs et des municipalités au Canada depuis 1883

coteincendie.ca | 1.877.640.8352